

**ARRETE N° 2021-018**  
**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**  
**A Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ**  
**RELATIVE AUX RELATIONS AVEC LA VILLE DE PARIS**

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le

ID : 094-259400851-20210202-2021018-AI

Le Président du Syndicat Mixte des Parcs du Tremblay et de Choisy Paris – Val-de-Marne, sis 11 boulevard des Alliés 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE ;

Vu l'article 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs aux Syndicats mixtes ;

Vu les Statuts du Syndicat mixte du Parc du Tremblay Paris – Val-de-Marne et notamment l'article 10 ;

Vu la délibération n°01.21.01.21 en date du 21 janvier 2021, relative à l'élection de la Présidence du Syndicat Mixte des Parcs du Tremblay et de Choisy Paris – Val-de-Marne;

Vu la délibération n°04.21.01.21 en date du 21 janvier 2021, relative à la délégation de pouvoir au Président du Syndicat Mixte des Parcs du Tremblay et de Choisy Paris – Val-de-Marne;

Vu la délibération n°02.21.01.21 en date du 21 janvier 2021, relative à l'élection du Vice-Président du Syndicat Mixte des Parcs du Tremblay et de Choisy Paris – Val-de-Marne ;

**ARRETE**

Article 1 : délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, Vice-Président du syndicat mixte de gestion des parcs du Tremblay et de Choisy Paris-Val-de-Marne, pour :

- Assurer les relations avec la Ville de Paris

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- publié au recueil des actes administratifs
- notifié à l'intéressé

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne (bureau de contrôle)
- Monsieur le Payeur Départemental du Val de Marne

Fait à Champigny, le 02 FEVRIER 2021

Le Président,

Daniel GUERIN

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature :